

► **Nature. L'accès des îlots interdit pour protéger les sternes**

La sterne naine et la sterne pierregarin reviennent en Anjou chaque année se reproduire. Elles installent leur nid sur les grèves sableuses de la Loire. Ces espèces très sensibles, abandonnent facilement leur nid si l'on s'en approche trop près et trop longtemps. Ainsi des colonies entières disparaissent.

Pour protéger les nichées, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et la LPO Anjou installent des panneaux sur les îlots signalant la présence d'un site de reproduction majeur. Mais des dérangements sont tout de même constatés (débarquements sur les bancs de sables, survol à basse altitude...). Ces actes constituent des infractions répréhensibles. Ce phénomène, s'il n'est pas enrayé, risque de faire disparaître ces deux espèces de la Loire.

La Préfecture a mis en place un arrêté de protection de biotope interdisant l'accès aux îlots sableux non rattachés à la berge. Il vaut sur l'ensemble de la période



Les sternes sont particulièrement protégées sur les bords de Loire.

de reproduction des sternes, du 1^{er} avril au 15 août. La disposition s'applique de Saumur à Montsoireau et de La Daguenière au Thoureil. C'est en effet dans ces zones que les îlots sont les plus stables et accueillent chaque année la majeure partie de la population de sternes du département. Il ne sera donc pas possible d'accoster sur ces espaces sableux, d'y camper ou d'y faire un feu.